

Malakoff, le 03 février 2026

Décision provisoire n°2026-24 portant délégation de signature

La Directrice générale de l'EPIDE,

Vu le code de la défense, notamment son article R 3414-18 ;

Vu le décret du 14 mars 2024 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense ;

Vu la délibération n°2024-20 du conseil d'administration réuni le 11 décembre 2024, relative à l'organigramme cible de la direction générale de l'Etablissement,

Décide :

Art. 1^{er}. Délégation est donnée à M. Loïc DESPLACES, secrétaire général adjoint et directeur du pilotage de la performance, à l'effet de signer au nom de la directrice générale, dans la limite de ses attributions, tous actes, pièces de correspondance et marchés, à l'exclusion des textes normatifs internes à l'établissement.

Art. 2. - La présente décision suspend la délégation de signature n° 2024-15 du 3 février 2026 au 1^{er} avril 2026 inclus.

Art. 3. – La secrétaire générale est chargée de l'application de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'établissement.

La Directrice Générale



Camille TUBIANA



**Cofinancé par
l'Union européenne**